Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	16 945 694	13 516 827
Obligations et valeurs assimilées		16 740 700	12 555 177
Tires des Organismes de Placement Collectif		204 994	961 650
Placements monétaires et disponibilités	- -	6 513 042	7 955 660
Placements monétaires	5	6 512 811	7 954 133
Disponibilités		231	1 527
Créances d'exploitation	6	35 777	128
TOTAL ACTIF	=	23 494 513	21 472 615
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	58 955	55 914
Autres créditeurs divers	8	9 029	2 248
TOTAL PASSIF	=	67 984	58 162
ACTIF NET			
Capital	9	22 689 797	20 731 330
Sommes distribuables			
Sommes distribuable des exercices antérieurs		222	146
Sommes distribuables de l'exercice	<u>-</u>	736 510	682 977
ACTIF NET	-	23 426 529	21 414 453
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	=	23 494 513	21 472 615

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	10	826 184	550 421
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de		789 910	525 862
Placement Collectif		36 274	24 559
Revenus des placements monétaires	11	359 747	296 375
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 185 931	846 796
Charges de gestion des placements	12	(255 228)	(181 936)
REVENU NET DES PLACEMENTS		930 703	664 860
Autres charges	13	(31 525)	(22 605)
RESULTAT D'EXPLOITATION		899 178	642 255
Régularisation du résultat d'exploitation		(162 668)	40 722
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		736 510	682 977
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles		162 668	(40 722)
sur titres		23 172	15 390
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		17 463	9 226
Frais de négociation de titres		(1)	(2)
RESULTAT DE L'EXERCICE		939 812	666 869

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	939 812	666 869
Résultat d'exploitation	899 178	642 255
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 172	15 390
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 463	9 226
Frais de négociation de titres	(1)	(2)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(978 397)	(505 900)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 050 661	3 054 698
Souscriptions		
- Capital	61 313 167	51 294 147
- Régularisation des sommes non distribuables	46 795	15 803
- Régularisation des sommes distribuables	2 040 511	1 501 701
Rachats		
- Capital	(59 391 077)	(48 211 346)
- Régularisation des sommes non distribuables	(51 052)	(21 599)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 907 683)	(1 524 008)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 012 076	3 215 667
ACTIF NET		
En début de l'exercice	21 414 453	18 198 786
En fin de l'exercice	23 426 529	21 414 453
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	206 883	176 091
En fin de l'exercice	226 064	206 883
VALEUR LIQUIDATIVE	103,628	103,510
TAUX DE RENDEMENT	3,30%	3,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « Maxula Bourse », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016, à D : 16.945.694 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		16 215 592	16 740 700	71,46%
Obligations des sociétés		5 246 111	5 405 340	23,07%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	60 000	61 979	0,26%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	150 000	153 696	0,66%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	118 161	119 877	0,51%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	160 000	167 943	0,72%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	80 000	80 593	0,34%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	200 000	210 197	0,90%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	28 570	29 648	0,13%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	200 000	202 044	0,86%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	30 000	30 058	0,13%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	308 204	1,32%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	40 000	41 787	0,18%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	64 290	64 707	0,28%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	240 000	240 657	1,03%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	20 000	20 729	0,09%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	40 000	41 784	0,18%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	60 000	60 239	0,26%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	150 000	154 024	0,66%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	280 000	295 675	1,26%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	160 000	165 365	0,71%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	200 000	207 562	0,89%

	I	I	I	1
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	48 000	49 662	0,21%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	210 000	212 218	0,91%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	160 000	161 002	0,69%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	209 601	0,89%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	10 000	10 296	0,04%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	50 000	51 479	0,22%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	60 000	62 586	0,27%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	119 960	123 918	0,53%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	40 000	42 064	0,18%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	80 000	81 105	0,35%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	60 000	63 191	0,27%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	158 248	0,68%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	60 000	62 348	0,27%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	300 872	1,28%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	154 831	0,66%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	207 949	0,89%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	210 294	0,90%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	209 207	0,89%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	150 000	152 651	0,65%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	57 130	59 938	0,26%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	160 000	165 112	0,70%
Emprunt National		292 918	302 163	1,29%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	102 628	0,44%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	102 714	0,44%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	92 918	96 821	0,41%

Bons du trésor assimilables		10 676 563	11 033 197	47,10%
BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	517 005	2,21%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	200 039	0,85%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	205 355	0,88%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	714 287	3,05%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 040	1 001 858	1 025 785	4,38%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	919 688	3,93%
BTA 02-2022 - 6%	800	776 900	800 401	3,42%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	760 092	3,24%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	493 395	2,11%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 007 598	4,30%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	497 768	2,12%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	903 145	3,86%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	699 167	2,98%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 276 822	5,45%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 012 650	4,32%
Titres des Organismes de Placement Collectif		201 446	204 994	0,88%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 942	201 446	204 994	0,88%
Total		16 417 038	16 945 694	72,34%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				72,13%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après .

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	Plus (moins)	Valeur au	Plus (moins)
	d'acquisition	courus	values latentes	31 décembre	<u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	13 166 361	332 212	18 254	13 516 827	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	1 300 000			1 300 000	
Bons du trésor assimilables	3 964 200			3 964 200	
Actions SICAV	100 097			100 097	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(1 080 203)			(1 080 203)	980
Emprunt national	(30 973)			(30 973)	2 526
Bons du trésor assimilables	(154 132)			(154 132)	1 868
Actions SICAV	(848 312)			(848 312)	12 089
* Variation des plus ou moins values latentes			23 172	23 172	
* Variations des intérêts courus		155 018		155 018	
Soldes au 31 décembre 2016	16 417 038	487 230	41 426	16 945 694	17 463

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 6.512.811 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôt à vue		4 502 212	4 522 287	19,30%
Banque Nationale Agricole		4 502 212	4 522 287	19,30%
Billets de trésorerie	1 500 000	1 470 351	1 491 847	6,37%
SOTEMAIL au 11/01/2017 au taux de 7,6% SOMOCER au 21/03/2017 au tax de 7,6%	1 000 000 500 000	980 234 490 117	998 353 493 494	4,26% 2,11%
Certificat de dépôt	500 000	498 347	498 677	2,13%
STUSID BANK au 25/01/2017 au taux de 4,98%	500 000	498 347	498 677	2,13%
Total général		6 470 910	6 512 811	27,80%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			27,72%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 35.777 contre D : 128 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	<u>31/12/2015</u>
Solde des souscriptions et rachats Retenue à la source sur Intérêt courus à l'achat "Emprunt National	35 740	-
2014"	-	43
Autres	37	85
	35 777	128
	35 111	120

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 58.955 contre D : 55.914 au 31 décembre 2015 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	31/12/2016	<u>31/12/2015</u>
Maxula Bourse	39 523	37 484
Banque Nationale Agricole (dépôt)	11 659	11 058
Banque Nationale Agricole (distribution)	7 773	7 372
Total	58 955	55 914

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 9.029 contre D : 2.248 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	2 102	2 036
TCL	254	212
Retenu à la source à payer	6 673	-
Total	9 029	2 248

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2015

Montant	20 731 330
Nombre de titres	206 883
Nombre d'actionnaires	433

Souscriptions réalisées

Montant	61 313 167
Nombre de titres émis	611 859
Nombre d'actionnaires nouveaux	745

Rachats effectués

Montant	(59 391 077)
Nombre de titres rachetés	(592 678)
Nombre d'actionnaires sortants	(678)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres Régularisation des sommes non	17 463
distribuables	(4 257)
Frais de négociation de titres	(1)

Capital au 31-12-2016

Montant	22 689 797
Nombre de titres	226 064
Nombre d'actionnaires	500

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2016 un montant de D : 826.184 contre un solde de D : 550.421 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2016	Année 2015
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts *	325 311	278 265
Revenus des titres émis par le trésor et négociables		
sur le marché financier		
- intérêts (BTA et Emprunt National)*	464 599	247 597
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs		
Revenus des titres OPCVM		
- Dividendes	36 274	24 559
TOTAL	826 184	550 421

^{*} Les chiffres de l'année 2015 présentés dans le tableau comportent un reclassement des intérêts de l'Emprunt National de la rubrique Revenus des obligations vers la rubrique Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier.

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 359.747 contre D : 296.375 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Intérêts des dépôts à vue	90 202	60 851
Intérêts des certificats de dépôt	159 555	125 153
Intérêts des billets de trésorerie	109 990	110 371
TOTAL	359 747	296 375

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 255.228 contre D : 181.936 pour l'exercice 2015, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	31/12/2015
Commission de gestion	171 103	121 968
Commission de dépôt	50 475	35 981
Commission de distribution	33 650	23 987
Total	255 228	181 936

Note 13 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent $D:31.525\ contre\ D:22.605\ pour\ l'exercice\ 2015,\ et\ se$ détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	31/12/2015
Redevance du CMF	28 517	20 328
TCL	2 982	2 123
Autres	26	154
Total	31 525	22 605

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements Charges de gestion des placements	5,246 (1,129)	4,093 (0,879)	3,059 (0,663)	3,586 (0,797)	2,976 (0,714)
Revenus net des placements	4,117	3,214	2,396	2,789	2,262
Autres charges	(0,139)	(0,109)	(0,083)	(0,098)	(0,089)
Résultat d'exploitation (1)	3,978	3,104	2,313	2,690	2,173
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,720)	0,197	0,919	0,430	0,651
Sommes distribuables de l'exercice	3,258	3,301	3,232	3,121	2,823
Variation des plus values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres Frais de négociation de titres	0,103 0,077 (0,000)	0,074 0,045 (0,000)	0,098 (0,034) (0,000)	(0,060) 0,003 0,000	(0,038) 0,484 (0,001)
Plus (ou moins) values sur titres et	(0,000)	(0,000)	(0,000)	0,000	(0,001)
frais de négociátion (2)	0,180	0,119	0,063	(0,057)	0,445

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,157	3,223	2,376	2,633	2,617
Résultat non distribuables de l'exercice	0,180	0,119	0,063	(0,057)	0,445
Régularisation du résultat non distribuable	(0,019)	(0,028)	0,019	(0,025)	(0,052)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,161	0,091	0,082	(0,081)	0,393
Distribution de dividende	3,301	3,231	3,121	2,823	3,137
Valeur liquidative	103,628	103,510	103,349	103,156	102,940
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen Autres charges / actif net moyen Résultat distribuable de l'exercice / actif	1,09% 0,13%	0,85% 0,11%	0,64% 0,08%	0,77% 0,10%	0,69% 0,09%
net moyen	3,15%	3,19%	3,13%	3,03%	2,74%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Note 15 : Evènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA PLACEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 67.438, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration , nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Placement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 23.494.513, un actif net de D : 23.426.529 et un bénéfice de D : 939.812, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Placement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D: 67.438, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

- 5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- **6.** En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 24 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB